



BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) OPTI PERFORMANCE NOTE 2016



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING

Document promotionnel | Novembre 2011

Instrument dérivé émis par BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA (A1 / AA- / A+)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique principalement ciblée pour les clients Private Banking. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 15 novembre à 9 h au 14 décembre 2011 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.

Optimisez le potentiel des actions européennes

La crise de la dette et les doutes quant à l'état de santé de l'économie mondiale font souffler un vent de panique sur les marchés financiers européens depuis le début de l'été. Dans ce mouvement d'exode boursier, beaucoup d'**actions européennes réputées** sont lourdement sanctionnées, souvent injustement. Tenant compte de leurs fondamentaux et de la chute des cours boursiers, elles présentent aujourd'hui des **valorisations intéressantes** d'un point de vue historique. D'un autre côté, les perspectives macroéconomiques sont pour le moins incertaines. L'austérité budgétaire à laquelle doivent s'astreindre les pays de la zone euro risque de brider la croissance économique pendant un bon moment. (Source: BNP Paribas Fortis)

Pour viser un éventuel redressement des actions européennes, il serait plus prudent d'opter pour les plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, car c'est sans doute vers elles que reviendront d'abord les investisseurs. Et tant qu'à faire, mieux vaudrait également choisir un **investissement conçu pour optimiser leurs performances**. Comme la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016, par exemple.

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING OPTI PERFORMANCE NOTE 2016** (en abrégé BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016) est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser à 100% le capital investi à l'échéance dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

La **BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016** est destinée aux investisseurs expérimentés qui acceptent un risque de capital et qui disposent d'une expérience et de connaissances suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument dérivé complexe, notamment via une familiarisation avec l'indice EURO STOXX 50 (Price) et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 5 ans.
- ✓ Rendement final et modalités de remboursement conditionnés par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price), composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.
- ✓ Prime de remboursement de minimum 45% (brut) en cas d'évolution nulle ou positive de l'indice par rapport à son niveau initial.
- ✓ Possibilité d'obtenir un rendement positif même si l'indice affiche une performance négative à condition que le recul reste inférieur à -31%. Le rendement positif sera toutefois d'autant plus modéré que la baisse de l'indice s'approchera de ce niveau.
- ✓ Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice (chute de plus de 31%) à l'échéance.
- ✓ Coupures de 1.000 EUR, avec un montant minimal de souscription fixé à 2.000 EUR.
- ✓ Cet instrument dérivé complexe est plus spécifiquement destiné aux investisseurs présentant un profil dynamique à agressif (Growth).



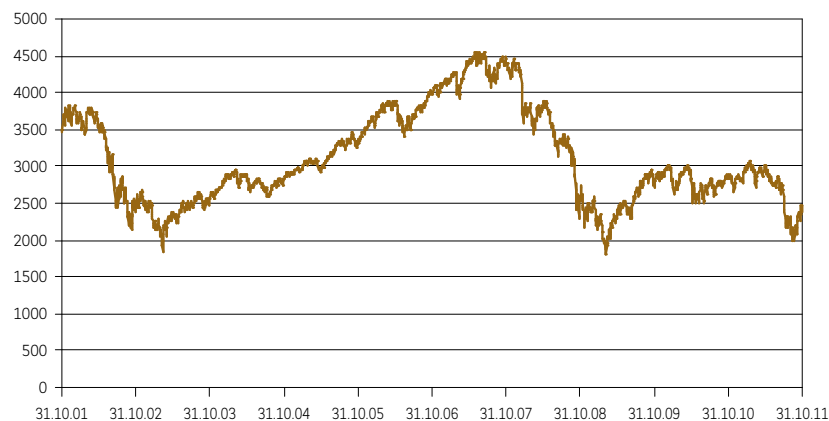
L'indice EURO STOXX 50 (Price)

L'indice EURO STOXX 50 (Price) est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, ce qui en fait un indice représentatif des places boursières européennes.

Sa composition est revue annuellement en septembre. La pondération de chaque valeur est fondée sur sa capitalisation boursière.

Une seconde sélection des valeurs vise une répartition sectorielle optimale au sein de l'indice.

Évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 31 octobre 2011.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Blue-chip indices > Eurozone.

Indice de type "Price"

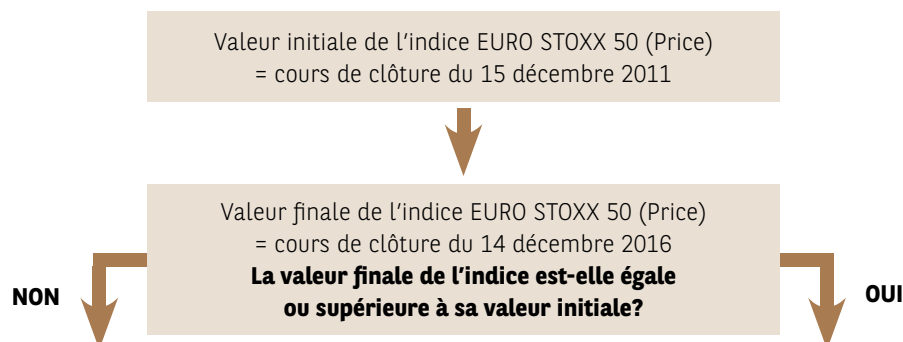
Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Le 31 octobre, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a clôturé au niveau de 2385,22.

Sur la période du 31 octobre 2001 au 31 octobre 2011, il a affiché un rendement actuariel de -3,70%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Schéma de remboursement et d'attribution de la prime de remboursement éventuelle



Le 21 décembre 2016, l'investisseur a droit* à un montant équivalent à 145% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice.
Une perte en capital est donc possible dès le moment où l'indice chute de plus de 31% par rapport à sa valeur initiale (voir scénarios en page 4).

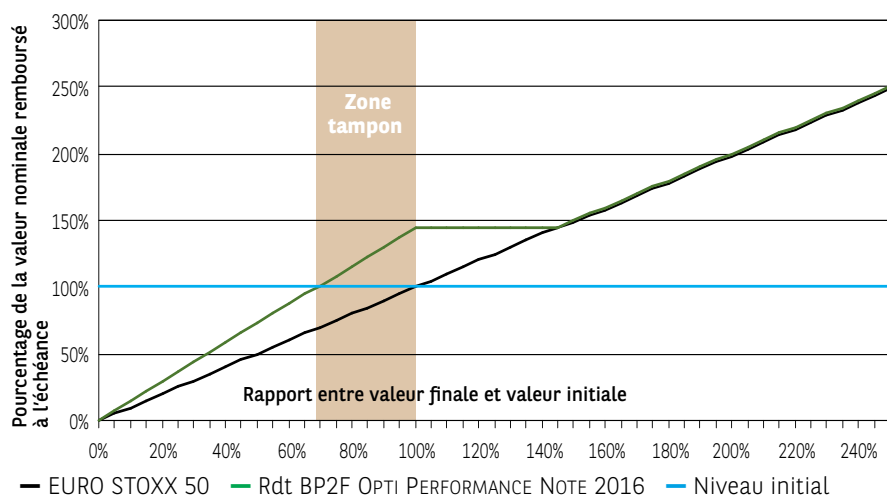
Le 21 décembre 2016, l'investisseur a droit*

- au remboursement à 100% du capital;
- à une plus-value correspondant à 100% de la hausse de l'indice, avec un minimum de 45% (brut). Le rendement actuariel brut minimal est donc de 7,28%.

* Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Une zone "tampon" pour amortir les chutes

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, une chute de l'indice EURO STOXX 50 (Price) n'entraîne une **perte de capital que si elle excède -31%** par rapport à sa valeur initiale. Par contre, si la baisse de l'indice reste inférieure à ce niveau, l'investisseur aura droit* non seulement au remboursement à 100% de son capital mais aussi à l'octroi d'une prime de remboursement. Il est à noter que celle-ci sera d'autant plus modeste que la chute de l'indice s'approchera de -31%.



Scénarios d'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement réel.

Évolution de l'indice	Rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice	Calcul du montant total remboursé à l'échéance	Pourcentage de la valeur nominale remboursé à l'échéance	Rendement actuariel brut
-50%	50%	La valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit* à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale x (valeur finale/valeur initiale) x 145%	72,5%	-6,59%
-31%	69%		100%	-0,39%
-20%	80%		116%	+2,60%
0%	100%	La valeur finale de l'indice est égale ou supérieure à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit* à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale x (valeur finale/valeur initiale) x 100%, avec un minimum de 145%	145%	+7,28%
+25%	125%		145%	+7,28%
+50%	150%		150%	+8,01%

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

* Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none">• Remboursement du capital à 100% à l'échéance à condition que l'indice EURO STOXX 50 (Price) ne perde pas plus de 31% par rapport à son niveau initial.• Octroi d'une prime de remboursement de minimum 45% (brut) à la seule condition que l'indice EURO STOXX 50 (Price) soit au moins resté stable par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, le rendement actuariel brut minimal sera de 7,28%.• La performance positive de l'indice EURO STOXX 50 (Price) prise en compte pour déterminer la prime de remboursement n'est pas plafonnée. Si la performance de l'indice est supérieure à 45%, l'investisseur aura droit à 100% de sa hausse, quelle qu'elle soit.• Possibilité d'obtenir un rendement positif même si l'indice EURO STOXX 50 (Price) accuse un recul limité. En effet, à condition que l'indice ne perde pas plus de 31% par rapport à son niveau initial, un effet de levier appliqué à la performance (145%) permet de compenser l'impact de la baisse.	<ul style="list-style-type: none">• Risque lié à une évolution adverse de l'indice EURO STOXX 50 (Price): risque de perte partielle ou totale du capital si, à la date d'observation finale, l'indice a perdu plus de 31% par rapport à sa valeur initiale.• Risque de crédit: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie de son capital à l'échéance.• Risque de liquidité: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet instrument dérivé. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.• Risque de marché: le cours de cet instrument dérivé peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et des taux d'intérêt.

Réservé à l'investisseur averti

La BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016 est destinée à l'investisseur à même d'apprécier les risques importants associés aux produits dérivés et qui accepte le **risque de ne pas retrouver l'intégralité de son capital à l'échéance**.

En effet, si à l'échéance, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a perdu plus de 31% par rapport à sa valeur initiale, aucune prime de remboursement ne sera distribuée et le capital ne sera que partiellement remboursé. L'investisseur doit donc être conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital partielle ou totale.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016 est un instrument dérivé complexe plus spécifiquement destiné à l'investisseur présentant un profil de risque **dynamique à agressif (Growth)**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils d'investisseur dans notre brochure "Offre d'investissement" disponible auprès de votre private banker ou de votre wealth manager ainsi que sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Dossiers > Votre profil d'investisseur.

Documentation

Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs sont invités à lire attentivement les supports d'information afférents à la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016 et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques" du Prospectus.

Il leur est aussi conseillé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible auprès de leur private banker ou de leur wealth manager ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations légales.

Sur la base de toutes ces informations, il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cette formule de placement est appropriée compte tenu, notamment, de leurs connaissances et expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter leur private banker ou leur wealth manager et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.
Garant	Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. Rating du garant: A1 (<i>under review</i>) chez Moody's, AA- (<i>stable outlook</i>) chez Standard & Poor's et A+ (<i>negative rating watch</i>) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
Titres	<ul style="list-style-type: none">• Valeur nominale: 1.000 EUR. Souscription minimale fixée à 2.000 EUR.• Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.• Code ISIN: XS0685757535 – Série 729.• Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance est invité à prendre contact avec son private banker ou son wealth manager. Dans des conditions normales de marché, le rachat des titres pourra intervenir et les ordres seront traités de gré à gré, le jour même de leur réception, avec une fourchette achat/vente de maximum 1%. Le prix de cet instrument de dette peut être volatil. Pour une information plus détaillée sur les frais relatifs au rachat des titres, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou de votre wealth manager.• Sous-jacent: indice EURO STOXX 50 (Price).
Risques	Les principaux risques que présente cet instrument dérivé sont décrits en page 5.
Profil d'investisseur	Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016 est un instrument dérivé complexe plus spécifiquement destiné à l'investisseur présentant un profil dynamique à agressif (Growth) . Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.
Date d'émission et de paiement	21 décembre 2011.
Prix d'émission	102% de la valeur nominale.
Date d'échéance	21 décembre 2016, soit une durée de 5 ans. Cet instrument dérivé comporte un risque sur le capital investi. Les modalités de remboursement à l'échéance seront déterminées par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price): <ul style="list-style-type: none">• si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale;• si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 145% du rapport entre le niveau final et le niveau initial de l'indice. Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 15 décembre 2011. Valeur finale de l'indice: cours de clôture du 14 décembre 2016.
Rendement	La prime de remboursement potentielle versée à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant) sera déterminée par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price): <ul style="list-style-type: none">• si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit à une prime de remboursement au moins égale à 45% (brut), ce qui correspond à un rendement actuariel brut minimal de 7,28%;• si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 145% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice.
Frais et commissions	Frais <ul style="list-style-type: none">• Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.• Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis. Commissions <ul style="list-style-type: none">• Commission payée par l'investisseur: commission de placement de 2% à charge de l'investisseur particulier, non récurrente, comprise dans le prix d'émission et donc payable d'avance par l'investisseur particulier au distributeur.• Autres commissions, comprises dans la valeur de l'instrument dérivé et donc dans le prix d'émission: pour information, des commissions relatives à cette émission sont payées par l'émetteur et/ou par la contrepartie de l'émetteur qui couvre le dérivé compris dans l'instrument. Ces commissions se subdivisent comme suit:<ul style="list-style-type: none">- une commission au titre de la distribution et à titre d'apporteur d'affaire de maximum 1% récurrente et payable annuellement au distributeur;- une commission de structuration de 0,05%, non récurrente et payable à la date d'émission au dealer (voir Final Terms du 14 novembre 2011) de l'instrument dérivé.
Fiscalité	Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique Les revenus d'instruments de dette étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable. Taxe sur opérations de bourse (TOB) <ul style="list-style-type: none">• Pas de TOB sur le marché primaire.• TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).
Informations	Le Prospectus de base daté du 17 juin 2011, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 14 novembre 2011, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le Prospectus, sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible. L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante quant au profil de risque et/ou à la valeur de la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2016 via le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.